

Réforme des retraites : le nombre de jours de grève a égalé celui de la mobilisation de 1995



Avec l'absence d'une trêve à Noël, le conflit social contre la réforme des retraites vient d'égaliser la grande grève de 1995 en nombre de jours de mobilisation.

Avec Atlantico
Rédaction

Alors que la mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit et que les perspectives pour le réveillon de la Saint-Sylvestre et le jour de l'an font redouter des retours difficiles après la période de congés, le conflit social sur la réforme des retraites est entré jeudi dans sa quatrième semaine et a égalé la mobilisation historique de 1995.

L'ombre de 1995 planait donc jeudi lors du 22e jour de mobilisation, si symbolique. Le conflit à l'époque avait alors duré autant de jours, entre le 24 novembre et le 15 décembre. A l'époque, une très forte protestation s'était exprimée contre le projet de réforme des régimes de retraites des fonctionnaires et des agents de services publics. Face à l'ampleur de la mobilisation et suite à la paralysie du pays, le gouvernement d'Alain Juppé avait fini par abandonner cette réforme.

Emmanuel Macron est déterminé à remplacer les 42 régimes de retraites existants par un système universel à points. Un âge pivot à 64 ans est également envisagé. Des concessions ont été faites depuis quelques semaines envers certaines professions comme les enseignants, les policiers ou dans les métiers de l'aérien. Le message du chef de l'Etat à l'occasion des vœux aux Français le 31 décembre sera scruté avec beaucoup d'attention.

Les syndicats ont donc affiché leurs intentions de poursuivre leur mobilisation après la période de Noël et exigent toujours le retrait du projet. Ce conflit et la mobilisation contre le projet de réforme mené par le gouvernement d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe pourrait même dépasser le record de 28 jours de mobilisation consécutive en 1986-87 lors d'un précédent conflit à la SNCF. Il n'y avait pas eu de trêve à Noël également.

Une nouvelle journée de grève et de manifestations interprofessionnelles à l'appel de la CGT, Force ouvrière, la FSU et Solidaires, est prévue pour le 9 janvier 2020. Alors qu'Emmanuel Macron est actuellement au fort de Brégançon et que la ministre Elisabeth Borne a déclenché une polémique après son séjour à Marrakech, les négociations entre le Premier ministre et les syndicats sont fixées au 7 janvier prochain.

Le gouvernement a également détaillé son calendrier avec la présentation du projet de loi en Conseil des ministres le 22 janvier. La rentrée et le début de l'année 2020 seront donc marquées par la suite de ce conflit social. Reste à savoir si le mouvement de contestation va s'achever avant les municipales de mars prochain.